REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice- Travail

****

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES MINES

****

AGENCE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE (CONTRELEC)

OBJET : Réalisation des travaux de mise aux normes / mise en sécurité des installations électriques intérieures de 10 bâtiments administratifs.

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION DE MARCHE APRES REEVALUATION DES OFFRES

AAO N° 027-AON/2025/MEEM/CONTRELEC/DNCMP/PRMP/Ass-PRMP/S-PRMP du 22/09/2025 + addendum n°1 du 10/10/2025

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° T_C-PSEBA_104668

Autorité Contractante :	**Agence de Contrôle des Installations Electriques et de l'Efficacité Energétique (CONTRELEC)**
Projet :	Projet de Sécurisation Electriques des Bâtiments Administratifs (PSEBA)
Financement :	Budget National
	Gestion 2025
Imputation Budgétaire :	4794
Référence PTA :	2.4.1.1.2.4 (PSEBA)
Référence PPM :	T_C-PSEBA_104668
Délai d'exécution :	Quatre (04) mois

FEVRIER 2026

B

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE APRES REEVALUATION DES OFFRES

Objet : DAO N°T_C-PSEBA_104668 relatif à la Réalisation des travaux de mise aux normes / mise en sécurité des installations électriques intérieures de 10 bâtiments administratifs.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National (AON)

L'an deux mil vingt-six et le mercredi 11 février à 16 heures 45 minutes, dans la salle de réunion de CONTRELEC- lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimé sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP 8300, 2ème étage du bâtiment, bureau 201, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet, après réévaluation des offres, conformément aux observation de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) formulées à travers le PV N° 0300-01/DNCMP/DiC/26 en date du 26 janvier 2026.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°2025/207/MEEM/DG-CONTRELEC/PRMP/Ass-PRMP/SA du 13 octobre 2025 telle que régularisée et reconstituée respectivement par les notes de services N°2025/208/MEEM/DG-CONTRELEC/PRMP/Ass-PRMP/SA du 22 octobre 2025 et N°2025/982/MEEM/DG-CONTRELEC/PRMP/S-PRMP du 23 octobre 2025, les personnes ci-après :

N°	Administration	Nom & Prénoms	Qualité	Observations
1.	CONTRELEC	AGOSSOU V. Adolphe	PRMP, **Président**	Avec voix délibérative
2.	CONTRELEC	IDRISSOU Bachiratou	Secrétaire PRMP (GMP), **Rapporteur**	Avec voix délibérative
3.	CONTRELEC	ANATHO Marius	Rpt/Coord PSEBA, **Membre**	Avec voix délibérative
4.	CONTRELEC	AKPACA Donas	Rpt/DOP, **Membre**	Avec voix délibérative
5.	CONTRELEC	ADANDE Eunice	Rpt/DAGES, **Membre**	Avec voix délibérative
6.	CONTRELEC	AHOVIGNON Léonide A. A.	DF, **Membre**	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot unique	**Intitulé : Réalisation des travaux de mise aux normes / mise en sécurité des installations électriques intérieures de 10 bâtiments administratifs.**
Procédure	
Mode de passation	**Appel d'Offres Ouvert National (AON)**
Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	PV N°2972-08/DNCMP/DiC/2025 du 21/08/2025
Soumissionnaires	
- GROUPEMENT COMTEL TECHNOLOGIES/ SINUS TECHNOLOGIES - AMKA SOLUTIONS	
Soumissionnaire écarté	
Soumissionnaire	**Motifs**
GROUPEMENT COMTEL TECHNOLOGIES/ SINUS TECHNOLOGIES	**Offre déclarée irrecevable pour :** **- non-conformité de la lettre de soumission :** la lettre de soumission telle que remplie, ne comporte pas toutes les informations requises dans le modèle prévu au Dossier d'Appel d'Offres (DAO) à la page 70. En effet, il est requis au point b) in fine du modèle de la lettre de soumission contenu dans le DAO, l'inscription du délai d'exécution proposé par le soumissionnaire. Cependant, la lettre de soumission contenue dans l'offre ne mentionne aucun délai d'exécution. Par ailleurs, le soumissionnaire y a inscrit comme date de remise des offres, le « 15/11/2025 » alors que les offres sont remises le « 15/10/2025 ». Ces omissions affectent la conformité de la lettre de soumission ;

	- **non-conformité du détail quantitatif et estimatif (DQE) :** le détail quantitatif et estimatif (DQE) présenté n'est pas conforme au modèle fourni dans le DAO aux pages 98 et suivants. En effet, le cadre du DQE contenu dans le dossier comporte une seule colonne dénommée « Désignation » pour la rubrique relative à la désignation des corps d'état, alors que celui présenté dans l'offre en comporte deux (02) pour la même rubrique, dénommées « Désignation demandée » et « Désignation proposée ». Cette présentation n'est pas conforme au contenu du DAO et donc, affecte la conformité du DQE ; - **non-validité de la garantie de soumission :** la garantie de soumission fournie dans l'offre est une garantie bancaire émise par CORIS BANK INTERNATIONAL. Cependant, cette garantie est émise au nom de « COMPUTER & TELECOM TECHNOLOGIES » en abrégé « COMTEL TECHNOLOGIES » alors que le candidat dans la présente procédure est « Groupement COMTEL TECHNOLOGIES – SINUS TECHNOLOGIES ». En effet, il est requis dans le modèle de garantie de soumission prévu au DAO, pour les institutions bancaires et organismes financiers (page 156 du DAO), qu'il soit inscrit le « nom du candidat », qui est ici le groupement, et non le nom du représentant du candidat, donc le mandataire qui est ici « COMTEL TECHNOLOGIES ». Cette divergence substantielle affecte la validité de la garantie de soumission ; - **non-validité de la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat et de l'accord de groupement:** le soumissionnaire est un groupement formé par « COMTEL TECHNOLOGIES » et « SINUS TECHNOLOGIES ». Le Gérant de « SINUS TECHNOLOGIES », Monsieur ADJOVI Corentin Odile Sèdégla, a, par acte notarié en date du 29 août 2017 classé au rang des minutes du Notaire Francine E. VITTIN et dont copie est fournie dans l'offre, donné pouvoir d'habilitation à Monsieur VODOUNNON Razzaki Soumaila à l'effet de, entre autres pouvoirs, *« passer et signer tous actes, pièces et procès-verbaux liés aux différentes offres en réponse aux appels à compétition auxquels la société soumissionne »*. En vertu de cet acte, la personne habilitée à engager la Société à la date de soumission des offres est Monsieur VODOUNNON Razzaki Soumaila dès lors qu'aucune preuve contraire de son habilitation n'est fournie au dossier. C'est donc lui qui est habilité à signer tout accord de groupement auquel la société est partie dans le cadre d'une soumission d'offres en réponse à un appel à compétition. Or, le protocole d'accord de groupement produit dans l'offre est signé, pour le compte de « SINUS TECHNOLOGIES », par Monsieur ADJOVI Corentin Odile Sèdégla en lieu et place de Monsieur VODOUNNON Razzaki Soumaila. Ce protocole d'accord n'est donc pas valide parce que n'étant pas signé par la personne habilitée pour le compte d'un des membres, en l'occurrence la société « SINUS TECHNOLOGIES » ; ce qui emporte également la validité de l'habilitation du signataire de l'offre en sa qualité de mandataire du groupement.
Attributaire	
Nom	**AMKA SOLUTIONS**
Montant proposé	**438 564 700 F CFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**457 208 700 F CFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Réalisation des travaux de mise aux normes / mise en sécurité des installations électriques intérieures de 10 bâtiments administratifs.**
Prix	**Quatre cent cinquante-sept millions deux cent huit mille sept cents (457 208 700) Francs CFA TTC.**
Délai d'exécution	Quatre (04) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant

Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, et après vérification de la validité des pièces administratives fournies dans les offres, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté les propositions d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot	Attributaire	Montant
Réalisation des travaux de mise aux normes / mise en sécurité des installations électriques intérieures de 10 bâtiments administratifs	**AMKA SOLUTIONS** Quartier 5471 Agonvocodji Ilot 1892 Parcelle L, Maison ADANHOUNME Germain, Cotonou-Bénin ; Tél +229 96 16 00 83, E.mail : hodindanielebon@gmail.com	**Quatre cent cinquante-sept millions deux cent huit mille sept cents (457 208 700) Francs CFA TTC**
TOTAL		**457 208 700 F CFA TTC**

Par ailleurs, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres recommande à la PRMP de s'assurer de la validité des pièces administratives de l'attributaire, en cas de validation de l'attribution par l'organe de contrôle compétent, avant la signature du contrat.

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 20 minutes.

Fait à Cotonou, le 11 février 2026.

Ont signé :

ID RISSOU
Barthurat
GMP/Rapporteur

V. Adolphe AGOSSOU
PRMP

Léonide AHOVIGNON
DF

Eunice ABANDE
Rapt/BAGES

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité – Justice – Travail

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES MINES

AGENCE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)

Liste de présence à la séance d'attribution provisoire suite aux travaux de réévaluation des offres relatives à la réalisation des travaux de mise aux normes / mise en sécurité des installations électriques intérieures de 10 bâtiments administratifs.

AVIS N027/AON/2025/MEEM/CONTRELEC/DNCMP/PRMP/Ass-PRMP/S-PRMP du 29/09/2025

Date et heures : mercredi 11 février 2026 à 16 heures 45 minutes .

N°	Noms & Prénoms	Structure représentée	Fonction/ Qualité	Contact	Signature
1.	AGOSSOU Vo Adolphe	CONTRELEC	PRMP	01402010 71	
2.	IDRISSOU Bachirath	11	GMP	01402010 67	
3.	AHOVIGNON Léonide	11	DF	01402010 69	
4.					
5.					
6.					